

Châtelet, le 11 février 2021

Avis 19 : remédiations pour les élèves de deuxième et troisième degré.

Chers parents,

Les professeurs ont désigné les élèves qui avaient besoin d’aide dans certains cours.

Comme annoncé dans l’avis 18, des remédiations seront organisées pendant la semaine en distanciel, essentiellement par bloc de deux heures. Concrètement, le titulaire de la classe vous préviendra, via le bulletin, la Classroom ou par mail si votre enfant est concerné.

Nous avons dû tenir compte des mesures sanitaires et du respect des cours en présentiel, ce qui explique des horaires, parfois très étalés. Ceux-ci sont repris par ailleurs sur le site de l’école.

S’ils vous posent problème, nous pouvons garder les élèves à l’étude ou au CCM afin qu’ils puissent travailler. Bien que commandés en novembre, nous devrions aussi disposer à partir du mois de mars de PC portables supplémentaires.

Si tel est le cas, merci d’en avertir l’éducateur/trice référent(e) par mail, afin que nous puissions le plus tôt possible prendre des mesures adaptées (vous trouverez toutes les coordonnées sur notre site : www-st-joseph-chatelet.be).

Pendant les heures de remédiations, les visioconférences sont suspendues et les élèves qui restent chez eux recevront du travail à faire à domicile.

Soyez assurés que nous faisons au mieux pour venir en aide aux élèves en difficulté.

Nous vous souhaitons de bons congés de carnaval.

Didier Lorge, Nathalie Di Stefano,  
directeur coordinatrice